

BOURSE D'ENGAGEMENT ET DE PERSÉVÉRANCE – POLYTECHNIQUE MONTRÉAL

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être finissant au Cégep et avoir fait une demande d'admission dans un programme de baccalauréat en génie à Polytechnique Montréal;
- Être recommandé par le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Avoir fait ses deux dernières années d'études au Cégep;
- Avoir obtenu un DEC en Sciences de la nature ou en Sciences, lettres et arts ou un DEC technique identifié dans la liste ciblée par Polytechnique;
- ou, avoir obtenu un autre DEC en Sciences humaines ou un DEC technique non inclus dans la liste ciblée à condition d'avoir réussi au Cégep tous les cours préparatoires nécessaires à son admission directe au baccalauréat.

Précisions supplémentaires

- L'étudiant qui s'inscrit à Polytechnique plus d'une année après l'obtention de son DEC perd son droit à la bourse;
- L'étudiant ne doit pas avoir fait d'études universitaires après l'obtention de son DEC;
- Il n'est pas nécessaire d'être citoyen canadien ou résident permanent pour bénéficier de la bourse d'admission;
- Le processus de recommandation des lauréats par les cégeps à lieu une seule fois par année en prévision des admission d'automne ou d'hiver;
- Le cumul de cette bourse est compatible avec la "Bourse d'excellence à l'admission de la Fondation de Polytechnique et du Directeur général".

CRITÈRES DE SÉLECTION

Ces critères sont évalués par le Cégep qui recommande le candidat.

- Les qualités entrepreneuriales;
- la qualité des engagements sociétaux;
- les qualités de leader ou la persévérance de l'étudiant.

MODALITÉS

Versement de la bourse : Le paiement de la bourse se fait en deux versements (1 500 \$ à la première session d'inscription et 1 500 \$ à la deuxième session d'inscription à temps plein). Pour être admissible aux versements, l'étudiant ayant reçu une offre de bourse doit maintenir un statut d'études à temps plein reconnu :

- Les étudiants réguliers doivent être inscrits à un minimum de 12 crédits par session;
- Les étudiants-athlètes à un minimum de 9 crédits par session;
- Les étudiants-parents (selon les règles de l'Aide financière aux études) à un minimum de 6 crédits par session;
- Les étudiants en situation de handicap (selon les règles de l'Aide financière aux études) à un minimum de 6 crédits par session.

Les versements des bourses d'admission sont effectués après les dates d'annulation des cours (vers la mi-session), un courriel d'information est envoyé aux étudiants boursiers à partir de l'adresse bourses.sep@polymtl.ca au moment opportun.